

## Les actions du Comité poitevin Palestine

Elles servent les objectifs du Comité :

- **amitié**
- **information**
- **solidarité**
- défense des droits humains
- amélioration du sort des Palestiniens
- défense des droits des Palestiniens dont le **droit au retour** contenu dans la lutte pour la reconnaissance du droit à l'autodétermination
- défense des acquis du Droit international.

Elles peuvent être regroupées en domaine :

- **politique** : par le biais de conférences, films, débats, interventions auprès des pouvoirs publics, campagnes de mobilisation auprès de l'opinion publique, comme l'appel au boycott, désinvestissement et sanctions contre Israël ;
- **économique** : par le soutien à l'indépendance économique des producteurs palestiniens, notamment à travers la vente d'huile d'olive et d'artisanat palestinien ;
- **culturel** : expositions, rencontres, missions de solidarité, voyages touristiques en Palestine avec l'association Ekitour basée à Poitiers et Al Diwan basée à Ramallah.



## Contact

Comité poitevin Palestine

24 rue d'Elne - 86000 Poitiers

Tél. : 0(0.33)5.49.45.01.73

0(0.33)6.76.02.20.63

E-mail [comite\\_poitevin\\_palestine@orange.fr](mailto:comite_poitevin_palestine@orange.fr)

Site <http://www.poitiers-palestine.org/>

Facebook [comitepoitevinpalestine](https://www.facebook.com/comitepoitevinpalestine)

## Adhésion (à renvoyer à l'adresse ci-dessus)

NOM Prénom

Adresse

CP Ville

Tél Portable

E-mail

souhaite adhérer au Comité poitevin Palestine.

Cotisation : Plein tarif : 16,00 €

Chômeurs / étudiants : 8,00 €

Chèque à l'ordre de Comité poitevin Palestine.

### Résolution 194 (III) – 11 décembre 1948

#### **L'Assemblée générale**

11. *Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables.*



Le Comité poitevin Palestine, association loi 1901, a été fondé en 1991.

Il rassemble des personnes attachées au **droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** et à la **défense des droits humains**.

Il a pour objet de développer l'**amitié** et la **solidarité** entre la population poitevine et le peuple palestinien, et d'œuvrer à la **reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien** sur la base du Droit et des Conventions internationales.

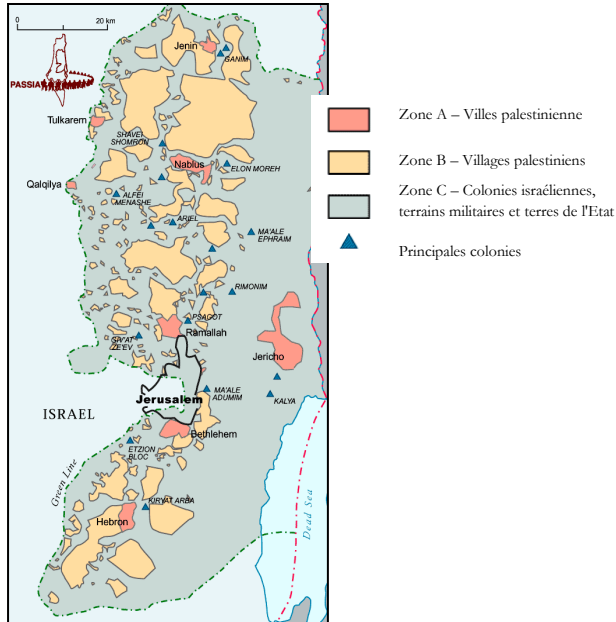
Ce qui signifie :

- la **fin de l'occupation** et le démantèlement de toutes les colonies israéliennes ;
- la **création d'un Etat palestinien** indépendant ;
- la **reconnaissance du droit au retour des réfugiés palestiniens**, conformément à la résolution 194 de l'ONU.

## Un territoire palestinien volé et divisé

Depuis 1948, date d'auto-proclamation de la création d'Israël, plus de 80 % des terres de la Palestine historique ont été saisis par Israël. Le reste constitue "les Territoires occupés" qui se répartissent en Cisjordanie, incluant Jérusalem-Est, et Bande de Gaza.

L'accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la Bande de Gaza (Oslo II signé le 28 septembre 1995) crée en Cisjordanie trois zones distinctes. Supposée durer cinq ans, cette division subsiste toujours.



- La **zone A** comprend les sept grandes villes palestiniennes de Cisjordanie, Jénine, Qalqilya, Tulkarem, Naplouse, Ramallah, Bethléem et Hébron, où l'Autorité Palestinienne assure la **sécurité et l'administration**. Elle couvre 17,2 % de la Cisjordanie et comprend 55% de sa population. Dans les faits, l'armée israélienne intervient fréquemment en zone A.

- La **zone B** est composée essentiellement des villages et zones rurales habitées se trouvant à la périphérie des villes de la zone A et couvre 23,8 % de la Cisjordanie. L'Autorité Palestinienne y a la **responsabilité de l'administration et Israël conserve la responsabilité des questions de sécurité**.
- La **zone C** est **sous contrôle total d'Israël pour la sécurité et l'administration**. Elle représente la plus grande portion des terres de la Cisjordanie (59 %). C'est la seule zone possédant une continuité territoriale, encerclant et divisant les zones A et B. De plus, elle comprend la plus grande part des terres fertiles et des ressources de Cisjordanie. La Vallée du Jourdain est à 87% en zone C.

## Un territoire arabe volé

Le Golan syrien a été annexé par Israël en 1981. Israël vole les terres pour implanter des **colonies** et ne cache pas sa volonté d'annexer toute la ville de **Jérusalem**..



## Un peuple palestinien emmuré et écartelé

- **4,9 millions de Palestiniens vivent dans les territoires occupés ou annexés : la Cisjordanie (3) et Jérusalem-Est (0,33), Gaza (1,94).**
- **1,8 million de Palestiniens, descendants de ceux qui sont restés sur leurs terres en 1948, vivent dans ce qui est devenu Israël.** Le texte qui fonde l'État d'Israël ne mentionne pas l'existence de cette communauté qui représente 20 % de sa population. Ces "Palestiniens d'Israël" sont traités comme des citoyens de seconde zone.
- **5,4 millions de Palestiniens réfugiés et exilés, dans le monde entier mais principalement dans les pays du Proche-Orient.** *Chiffres 2017*

## Des négociations comme autant de diktats imposés aux Palestiniens

Notre analyse des "négociations", "plans de paix" et ingérences internationales, s'appuie sur la déclaration de Ben Gourion à son fils Amos :

*"La création d'un Etat, même limité, servira de levier puissant pour nos efforts en vue de délier la terre dans son ensemble" (...) "Cela ne nous empêchera pas de nous installer sur les autres parties du pays que ce soit dans le cadre d'un accord et d'une entente avec nos voisins arabes ou d'une autre manière" (...).*

Ben Gourion, A political Biography, Tel Aviv 1975, cité par Charles Enderlin "Au nom du Temple", Seuil Paris 201.

Pour Israël, les "négociations", "les plans de paix", ne sont qu'un moyen de l'épuration ethnique et de l'expansion territoriale commencée en 1948.